

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL



Ville de
BOIS-GUILLAUME

VILLE DE BOIS-GUILLAUME

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

DU 4 JUILLET 2011

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL

VM/LV/2/PV

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 juillet 2011 à 18 heures 30 à l'Espace Guillaume le Conquérant, salle Boieldieu, rue de la Haie, par suite d'une convocation en date du 28 juin 2011, dont un exemplaire a été affiché le jour même en Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilbert RENARD.

I - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté pour remplir cette fonction, Monsieur Frédéric ABRAHAM est désigné en qualité de secrétaire de séance.

II - APPEL NOMINAL

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Jean-Pierre DAVID, Julien LAUREAU, Françoise MARINI, Lionel EFFOSSE, André CARPENTIER, Nicole BERGES, Frédéric ABRAHAM, Corinne JULIA, Annie ELIOT, Anne PAILLARD, Philippe BILLIARD, Jean-Pierre GUERIN, Véronique BARBIER (à partir de 18h34), Alain BOUISSOU, Dominique MISSIMILLY, Yannick TOUZ, Dominique BERNARD, Marie-José ROQUES, Jean-Luc CHAVANIEUX, Michel PHILIPPE, Yannick OLIVERI-DUPUIS, Sylvain RICHON (à partir de 18h37), Carine LE GOFF, François DUGARD, Christian CHUPIN.

Absents excusés régulièrement convoqués : Madame Claude RITT pouvoir à Monsieur Frédéric ABRAHAM, Madame Eve BRAUN pouvoir à Madame Dominique MISSIMILLY, Monsieur Michel BALDENWECK pouvoir à Madame Nicole BERGES, Madame Marie-Françoise SIELER pouvoir à Madame Annie ELIOT, Madame Marie-Laure RIVALS pouvoir à Monsieur André CARPENTIER, Madame Véronique BARBIER (jusqu'à 18h34), Madame Jeannine LECLERC-HUE, Monsieur Sylvain RICHON (jusqu'à 18h37).

III - PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 JUIN 2011

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

Aucune observation n'est émise. Le procès verbal de la réunion du 23 juin 2011 est adopté par 31 voix pour.

IV – ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES – DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

- **Décision n° 2011/37/CP** : Carrossage polybenne d'un chassis cabine 6,5 tonnes – Attribution.

- **Décision n° 2011/38/CP** : Travaux de menuiseries extérieures – Lot n° 1 : menuiseries extérieures PVC – Attribution.

- **Décision n° 2011/39/CP** : Travaux de menuiseries extérieures – Lot n° 2 : menuiseries extérieures aluminium – Attribution.

Aucune observation n'est émise.

**V – PATRIMOINE ET LIEUX PUBLICS – VOIRIE – ENFOUISSEMENT
DE RESEAUX AERIENS RUE DE LA REPUBLIQUE – CONVENTION
AVEC RTE ET ERDF – ENGAGEMENT DES TRAVAUX –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Jean-Pierre GUERIN au nom du Conseil de Municipalité

La société RTE (Réseau de Transport d'Electricité), filiale d'EDF, a entrepris la réalisation d'une nouvelle ligne électrique de 2 x 90 000 volts pour relier le poste de transformation de La Vaupalière à ceux de Bois-Guillaume (rond-point de la Lombardie) et de Cazerie, sur la commune de La Vieux Rue.

Cette liaison, déclarée d'utilité publique, a pour objet de renforcer la desserte en électricité du secteur de Rouen qui connaît, depuis plusieurs dernières décennies, un fort développement.

Sur le territoire de Bois-Guillaume, cette ligne sera souterraine. Elle doit emprunter la route de Darnétal, la rue de la République et l'avenue de l'Europe avant de rejoindre Mont Saint Aignan puis Maromme.

Les travaux prévus nécessitent la réalisation de forages sous la route de Neufchâtel, le carrefour de la Vielle, le chemin de la Forêt Verte et la rue d'Uelzen. Ils entraînent également l'ouverture de tranchées conséquentes le long des voies publiques car le réseau RTE doit être enfoui à plus de 1,40 m sous les chaussées et enrobés de béton afin de garantir son innocuité et la sécurité des interventions ultérieures.

A l'occasion de récentes réunions techniques concernant la coordination de cet important chantier, la Ville a souhaité profiter des tranchées ouvertes par RTE pour procéder à des travaux préparatoires à l'enfouissement des réseaux aériens de desserte locale rue de la République, en particulier les lignes basse tension gérées par ERDF et les lignes téléphoniques appartenant à France Télécom.

Après discussion, RTE a émis un avis favorable à cette demande et donné son accord de principe à la prise en charge financière du surcoût engendré par les travaux de génie civil nécessaires à l'implantation des réseaux de la Ville (sur-largeurs de tranchées, traversées de rue...). RTE conditionne cependant son intervention à une décision immédiate de la Ville et à une coordination sans faille des différents opérateurs, le planning du chantier ne devant subir aucun retard.

De son côté, à la demande de la Ville, ERDF (Electricité Réseau de France) a décidé de participer financièrement à ces travaux connexes sous la forme d'une subvention de 25 000 €, correspondant à environ 30% de la dépense. Enfin, s'agissant des lignes téléphoniques, France Télécom assumera la fourniture et la pose de ses propres câbles.

Sur le plan financier, le décompte prévisionnel serait le suivant :

- Coût total des travaux :	95 680,00 € TTC
- Coût des travaux pris en charge par RTE :	48 438,00 € TTC
- Coût des travaux restant à la charge de la Ville :	47 242,00 € TTC
- Participation d'ERDF :	25 000,00 €

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL

- FCTVA sur les travaux de la Ville : 7 314,00 €
- Charge nette pour la Ville : 14 928,00 €

Compte tenu de ce qui précède, de l'opportunité de réaliser les travaux connexes décrits dans le rapport, du niveau des engagements d'ERDF et de RTE, de l'urgence pour la Ville à prendre une décision compte tenu du planning de réalisation du chantier de RTE, il est proposé de décider cet investissement qui sera financé avec les crédits inscrits au budget primitif de la Ville, le cas échéant complétés d'inscriptions nouvelles à l'occasion de la Décision Modificative n°3.

Il est donc proposé D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Dominique BERNARD fait savoir qu'il a été interpellé par des riverains de la rue de la République, alarmés par le fait que le rattachement des compteurs des particuliers à la nouvelle ligne électrique ne soit pas prévu dans le chantier en cours. Il demande à qui incombera la prise en charge des compteurs extérieurs qui doivent se substituer aux compteurs actuellement installés chez les particuliers concernés.

Jean-Pierre GUERIN répond que les travaux en cours ne génèrent aucun coût pour les riverains. La reprise de la structure de la ligne et les coûts associés seront intégralement pris en charge par la Ville.

Dominique BERNARD en conclut que les entreprises intervenant pour le compte de RTE qui ont renseigné les riverains ne sont visiblement pas informées sur ce point.

Gilbert RENARD précise que, suite au courrier d'information qui vient d'être adressé aux riverains concernés par ces travaux, un second courrier sera distribué prochainement précisant que l'installation des nouveaux compteurs et leur raccordement seront réalisés au frais de la Ville.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, adopte les propositions du présent rapport.

**VI – ADMINISTRATION DE LA VILLE – INTERCOMMUNALITE –
CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE – DECISION**

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Finances, Sécurité et Intercommunalité

Il est proposé D'ADOPTER LA DELIBERATION SUIVANTE :

Introduction

Bois-Guillaume et Bihorel, qui ne faisaient qu'une seule commune jusqu'en 1892, mènent depuis plusieurs décennies des actions communes au service de leurs populations. Elles se sont ainsi associées, dans le cadre de syndicats intercommunaux, pour la gestion

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL

de la piscine TRANSAT et l'aménagement d'une zone d'activités économiques (COPLANORD). Elles financent également des activités associatives communes : une école intercommunale de musique, une association d'échanges internationaux (Europe Echanges), un Centre Local d'Information et de Coordination pour le 3^{ème} âge (CLIC), un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Aussi, elles ont initié plusieurs manifestations communes, tels que le triathlon annuel, la semaine du Développement Durable, les commémorations patriotiques, la fête de la musique... et partagent des services communs, tels que le Centre Médico-Social, le Service de Soins à Domicile, la déchetterie intercommunale. Elles ont tout dernièrement initié, avec la commune d'Isneauville, un Agenda 21 intercommunal.

Regroupées au sein de nombreuses structures, Bihorel et Bois-Guillaume font face par ailleurs aux mêmes enjeux.

Elles doivent, d'une part, être en capacité d'investir pour l'avenir comme elles ont pu le faire par le passé, tout en optimisant leurs moyens d'action dans un contexte difficile sur le plan économique.

La crise financière et économique engendre des effets négatifs sur les ressources des communes à un moment où celles-ci doivent assurer de plus en plus de solidarité. Par ailleurs, les concours de l'Etat et des autres collectivités décentralisées, notamment le Département et la Région, sont réorientés sur des politiques prioritaires n'entrant pas forcément dans le cadre des compétences communales.

Surtout, les communes assurent de plus en plus de missions dans des domaines très divers (délivrance de titres sécurisés, instruction du volet accessibilité des permis de construire, pré-instruction du Revenu de Solidarité Active) qui requièrent des moyens humains et matériels difficilement compatibles avec leurs capacités budgétaires.

D'autre part, Bois-Guillaume et Bihorel doivent nourrir un projet d'avenir au sein d'une agglomération plus intégrée.

Villes moyennes, Bihorel et Bois-Guillaume ont des atouts communs à faire valoir et une identité à défendre. L'enjeu pour elles n'est pas de s'opposer aux desseins communautaires, mais d'être en mesure de peser et d'orienter les choix à venir notamment sur le plateau Nord. Bihorel et Bois-Guillaume ont intérêt à parler d'une même voix car elles sont confrontées à une même évolution.

Au delà, il apparaît important de s'interroger sur l'utilité d'un rapprochement des deux communes en terme de sauvegarde des services publics. On sait déjà que par une mobilisation commune Bihorel et Bois-Guillaume ont réussi à faire venir sur leur territoire un centre de tri postal et à conserver des services médico-sociaux, dont la présence aurait pu être remise en cause à échéance. Un rapprochement, une fusion des deux communes ne peut-il pas être le gage d'une meilleure défense du service public? En proposant à l'Etat et aux grands organismes de services publics des solutions concrètes (terrains, immobilier...), Bihorel et Bois-Guillaume – ensemble – ne peuvent-elles pas mieux résister aux rationalisations budgétaires?

Tous ces éléments militent en faveur d'un renforcement des liens entre nos deux communes, renforcement d'autant plus souhaitable que la Communauté d'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe (CREA) ne peut et ne pourra pas répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les habitants.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL

En effet, la coopération intercommunale à grande échelle (aujourd'hui 71 communes ; demain une métropole aux compétences accrues) n'est pas en capacité de prendre en compte les spécificités de chacune des communes membres ; elle se limite, par ses compétences, à satisfaire des besoins communs relevant d'un intérêt partagé par le plus grand nombre. Par ailleurs, le principe de subsidiarité qui la gouverne, tend à éloigner les décideurs des habitants alors même que ceux-ci réclament plus de proximité.

Procédure

Fort de ce constat, les Conseils Municipaux de Bois-Guillaume et de Bihorel ont décidé, lors de leurs séances des 17 juin et 29 juin 2009, d'engager une étude globale devant permettre aux élus des deux communes d'évaluer l'intérêt et la faisabilité d'un rapprochement ou d'une fusion. Cette étude, menée par la société KPMG entre octobre 2009 et décembre 2010, poursuivait deux objectifs principaux :

- initier un débat de société autour de l'avenir de nos deux communes, débat auquel ont été conviées à participer, dans un premier temps, les forces vives (associations, administrations telles que services fiscaux et éducation nationale) oeuvrant à l'animation et au développement des deux communes et, dans un deuxième temps, l'ensemble des habitants,
- constituer un outil d'aide à la décision, non seulement pour les élus des conseils municipaux de Bihorel et de Bois-Guillaume, mais également pour la population toute entière si celle-ci devait être appelée à prendre position dans le cadre d'une consultation formelle.

L'étude KPMG a été menée sous la responsabilité d'un Comité de Pilotage composé d'élus auquel ont été invités à participer les représentants de tous les groupes politiques siégeant aux deux conseils municipaux. Ce Comité s'est réuni les 4 décembre 2009, 12 janvier, 23 avril, 9 juillet et 10 décembre 2010. Le groupe « Bihorel avec vous » (parti socialiste et Europe-écologie Les Verts) n'a pas participé aux travaux du comité alors qu'il y était invité.

Dans le cadre de cette étude, six réunions thématiques ont été organisées avec des représentants de la société civile (associations, parents d'élèves, entreprises, administrations...). Elles ont eu lieu les 31 mars, 1^{er} et 2 avril 2010 sur les thèmes suivants : services municipaux, sport et loisirs, culture et communication, action sociale et solidarité, urbanisme, habitat et action économique, enfance et éducation.

Parallèlement, les Conseils municipaux de Bois-Guillaume et de Bihorel se sont réunis à plusieurs reprises pour débattre de cette étude à chacune de ses étapes. C'est ainsi que le Conseil Municipal de Bois-Guillaume s'est réuni les 4 février, 7 juin, 30 septembre et 20 décembre 2010 et celui de Bihorel les 28 juin, 27 septembre et 20 décembre 2010.

L'étude KPMG a donc fait l'objet d'une vingtaine de réunions de réflexion et de validation sur une durée de quinze mois.

Au terme de cette étude, les Conseils Municipaux de Bois-Guillaume et de Bihorel, réunis le 20 décembre 2010, ont décidé de lancer un débat public pour l'élaboration d'un projet territorial partagé devant servir de base à la création d'une éventuelle commune nouvelle associant Bihorel et Bois-Guillaume (au sens de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010).

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL

Ce débat, dont l'organisation a été confiée à la société Etat d'esprit, s'est déroulé du 10 février au 7 avril 2011.

Dans ce cadre, six réunions publiques ont eu lieu les 10 février, 8, 17, 25 et 31 mars ainsi que le 7 avril sur les thèmes suivants : Présentation du projet, urbanisme, environnement et cadre de vie, services à la population et services de proximité, l'avenir du monde associatif, quels moyens pour les projets d'avenir et les enseignements du débat.

Animées par un expert indépendant (tiers garant) – Jean-Pierre TIFFON – ces réunions ont rassemblé près de 2 000 personnes.

Parallèlement, plusieurs documents d'information ont été diffusés, notamment une brochure de présentation du pré-projet de territoire, un dépliant de présentation du débat et un site internet dédié à partir duquel les habitants pouvaient soit rédiger une contribution au débat, soit poser des questions sur les enjeux du projet.

Au 7 avril 2011, plus d'une centaine de questions et observations avaient été formulées concernant le projet de commune nouvelle.

La présentation du débat a donné lieu, par ailleurs, à une réunion commune et extraordinaire des élus municipaux le 14 mars 2011, pour évoquer la manière dont la consultation des habitants de Bihorel et de Bois-Guillaume pouvait être organisée à l'issue du débat.

Eléments d'appréciation

L'étude KPMG ainsi que le débat qui a suivi ont donné l'occasion aux élus et aux habitants, d'une part, de prendre connaissance des enjeux de ce projet de fusion de communes et, d'autre part, de nourrir un projet de développement commun, durable et équilibré.

A l'issue de 22 mois de concertation, un grand nombre de documents a été produit, notamment un rapport d'étude en quatre phases de la société KPMG, un bilan du débat remis par Monsieur TIFFON, plusieurs délibérations des conseils municipaux et plusieurs synthèses de réunions publiques. Ces documents sont à la disposition du public afin que chacun puisse s'y reporter utilement pour se forger une opinion sur ce projet.

Sur le fond, ces éléments traduisent, au delà de la complexité juridique du projet et des postures politiques, une réalité assez simple :

La création d'une commune nouvelle s'apparente surtout à une réorganisation administrative, essentiellement autour de trois axes, qui ne va pas bouleverser radicalement le quotidien des habitants :

- un budget unique, offrant à la nouvelle commune une capacité budgétaire et d'investissement plus importante née des économies d'échelle et de l'attribution d'une compensation financière de l'Etat (estimée à plus de 6 millions d'euros sur 12 ans), résultant de l'application de la convergence des taux d'imposition et se traduisant, à terme, par une fiscalité raisonnable et mieux maîtrisée (impôts en baisse à Bihorel et équivalents à Bois-Guillaume du fait d'abattements plus favorables), ainsi que des tarifs (cantine, centres de loisirs...) diversifiés, élargis et adaptés à nos populations (application de quotients familiaux sur Bois-Guillaume comme à Bihorel),

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL

- une mutualisation des personnels qui permettra une complémentarité et un élargissement des compétences, un développement qualitatif ainsi qu'un renforcement des services en faveur des habitants dans les deux mairies, permettant le maintien des services publics de proximité sur les deux sites, tels que l'état-civil, les formalités courantes (cartes d'identité...), services sociaux, police municipale...
- Réunion, puis fusion des deux conseils municipaux aux prochaines élections municipales de 2014, c'est-à-dire qu'après une période transitoire de deux ans (2012/2014), le conseil municipal de la ville sera composé de 35 conseillers au lieu de 62 pour les deux communes actuellement.

Créer une commune nouvelle de près de 22.000 habitants offrira :

Davantage de moyens, de ressources et de complémentarité afin de préserver notre environnement par un urbanisme maîtrisé (réalisation de logements à un rythme plus modéré dans un cadre de mixité sociale) au sein d'une commune de 1000 hectares (naturellement, conservation de l'hippodrome des trois pipes et du parc de l'Argilière sur Bihorel ainsi que des espaces boisés, de loisirs et agricoles sur Bois-Guillaume).

Créer une commune nouvelle préservera :

- L'identité de chacune des communes,
- Leur nom usuel, la commune nouvelle s'intitulant « BOIS-GUILLAUME-BIHOREL »
- Les codes postaux et les bureaux de poste,
- Les commerces de proximité et les emplacements des marchés,
- Les associations, avec de nombreuses activités sportives et culturelles complémentaires accessibles à tous,
- Le libre choix de se faire inhumer dans l'un des cimetières de la nouvelle commune,
- Les lieux de rassemblements pour les commémorations et fêtes patriotiques.

Au service des habitants, la commune nouvelle permettra de préparer l'avenir de notre territoire sur le long terme et d'envisager plus sereinement des projets structurants et des actions nouvelles, tels que :

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL

- Salle de spectacles et d'animation commune d'environ 700 places sur Bihorel,
- Gymnase supplémentaire sur Bois-Guillaume,
- Rénovation des deux principales centralités,
- Développement de l'aide aux personnes âgées notamment en matière de transport,
- Soutien aux commerces de proximité,
- Mise en place d'aides nouvelles en matière de gestion auprès des associations.

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Vu :

- la loi n°204-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1112-15 et L. 2113-2 et suivants,
- la délibération n°69/2011 du 21 avril 2011 relative aux modalités d'organisation de la consultation des électeurs,
- Après avoir pris connaissance, conformément à l'article L. 1112-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, des résultats de la consultation des électeurs du dimanche 26 juin 2011 relative au projet de création d'une commune nouvelle,
- DECIDE DE CREER UNE COMMUNE NOUVELLE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BIHOREL ET DE BOIS-GUILLAUME, AYANT POUR NOM « BOIS-GUILLAUME-BIHOREL » ,
- DEMANDE AU REPRESENTANT DE L'ETAT LA CREATION DE CETTE COMMUNE NOUVELLE SUR LES TERRITOIRES DE BIHOREL ET BOIS-GUILLAUME AU 1^{ER} JANVIER 2012.

Yannick OLIVERI-DUPUIS intervient. Elle se demande pourquoi le Conseil Municipal se réunit ce soir puisque Gilbert RENARD a déclaré plusieurs fois que le projet de fusion n'avait pas de couleur politique et s'est engagé à ne pas poursuivre le projet de fusion si la consultation débouchait sur un refus. Elle ajoute que le refus exprimé

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL

dimanche dernier est bien celui des Bois-Guillaumais, et ne résulte pas de simples appartenances politiques.

Christian CHUPIN interpelle à son tour le Maire. Il rappelle que son groupe n'appartient à aucun parti politique et ne rend de comptes à aucun clan, qu'il a été formé dans le souci d'exprimer librement ce que pense une partie de la population bois-guillaumaise. Il déclare que, pour des raisons personnelles et professionnelles, il s'agit du dernier Conseil Municipal auquel il participe et de sa dernière prise de parole au nom du groupe « Ensemble, prenons notre avenir à cœur ». Il souhaite faire part de ses observations en deux temps : sur le fond du projet et sur sa légitimité.

Concernant l'opportunité de la fusion, Christian CHUPIN estime qu'en dépit du silence du Maire sur le projet pendant la campagne électorale de 2008, il s'agit d'une initiative allant dans le sens de l'histoire, courageuse et, comme l'a démontré l'étude menée par KPMG, pertinente. Par ailleurs, il juge que, sur ce dossier, les élus de la majorité ont su faire preuve d'une transparence exemplaire dans les débats qui ont précédé la consultation. A l'inverse, il regrette que la discussion du projet ait donné lieu à un certain moment à une « récupération politique » qui a nui à la visibilité du projet. Il ajoute que la Municipalité s'est contentée d'invoquer le seul argument des économies attendues de la mutualisation des moyens. Le défaut de perspectives et l'absence d'une réflexion à l'échelle du territoire a, selon Christian CHUPIN, transparu de manière visible, comme l'atteste par exemple le peu de cas qui a été fait des différences notables entre les Plans Locaux d'Urbanisme des deux communes.

A ces éléments qui n'ont pas empêché son groupe d'être favorable au projet, Christian CHUPIN oppose aujourd'hui l'absence de légitimité du projet compte tenu du résultat de la consultation du 26 juin dernier. Il explique que si la délibération proposée ce soir au vote ne constitue pas un déni de démocratie du point de vue de la légalité, il en va tout autrement du point de vue de la légitimité. Il rappelle à cet effet qu'il avait demandé dès le Conseil Municipal du 20 décembre 2010 de tenir compte des résultats d'une éventuelle consultation. Or, la consultation du 26 juin a révélé une faible participation des Bois-Guillaumais et un net rejet de la part des Bihorelais. Il concède à Gilbert RENARD que les élus peuvent arguer de la faible participation à la consultation et prétendre décider librement ce soir la fusion des deux communes, mais déclare pour sa part ne pas croire qu'un tel argument soit politiquement tenable. Il estime qu'un vote des élus en faveur de la fusion renverrait une image très négative aux électeurs, alors que les élus souffrent déjà assez de discrédit dans l'opinion. Il ajoute que le résultat de Bihorel exprime clairement le non-consentement de la population et qu'il ne saurait imaginer un mariage dont l'un des époux n'est pas consentant. A ce titre, il entend respecter la volonté populaire et voter ce soir contre la fusion, même s'il reconnaît sa pertinence et ne désespère pas qu'elle se réalise un jour. Il ajoute à l'attention de Gilbert RENARD que c'est parfois un grand tort que d'avoir raison trop tôt.

Michel PHILIPPE prend la parole et déclare nécessaire que les élus puissent continuer à pouvoir se regarder dans une glace et les électeurs dans les yeux. Il invite une dernière fois Gilbert RENARD et les membres de la majorité à faire marche arrière. Il rappelle que le nom du groupe mené par Gilbert RENARD est « Bois-Guillaume Vivre en Harmonie » et il exhorte ce dernier à ne pas sacrifier l'harmonie de Bois-Guillaume à son ambition personnelle.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL

Carine LEGOFF dénonce les propos tenus par Gilbert RENARD à l'issue de la consultation, qu'elle assimile à une manipulation moralement douteuse. Elle affirme que l'interprétation des résultats effectuée par le Maire est honteuse. Elle rappelle qu'il y a un Conseil Municipal des Jeunes en pleine activité et demande aux élus présents, avant de procéder au vote, de s'interroger sur la morale de la démocratie qu'ils entendent laisser en héritage à leurs enfants.

Marie-José ROQUES intervient. Elle rappelle que c'est le devenir global de la commune qui est engagé dans le vote de ce soir, et souhaite défendre avant tout la démocratie, c'est-à-dire tant les électeurs qui se sont exprimés que ceux qui ne se sont pas exprimés. Elle déclare qu'elle votera en son âme et conscience en pensant à tous ceux qui n'ont pas voté parce qu'ils pensaient que la fusion était déjà officiellement décidée, parce qu'ils n'ont pas pu se déplacer ou mandater quelqu'un, parce qu'ils ont mal compris dans quel endroit ou à quel horaire ils pouvaient voter. Elle ajoute que tout son respect va à tous les électeurs qui, sans arrière-pensée, se sont déplacés dimanche dernier pour déposer leur avis dans les urnes.

Philippe BILLIARD rappelle que le projet fait l'objet de discussion depuis plus d'un an, qu'il a entendu les opposants au projet lors des multiples réunions de travail ou de concertation qui ont eu lieu sans réels contre-arguments. Compte tenu de la faible participation des électeurs, il maintient son avis et informe qu'il votera ce soir en faveur de la fusion.

François DUGARD déclare que la situation lui semble absurde. Il rappelle que le groupe « Ensemble, prenons notre avenir à cœur » était favorable à la fusion sous condition expresse de l'accord des populations concernées. Il estime que les élus de son groupe ont été piégés dans la mesure où ils ont été enrôlés à leur insu dans un scénario dont l'issue était écrite dès le début par Gilbert RENARD et Pascal HOUBRON. Il explique que son erreur a consisté à croire que la position affichée par Gilbert RENARD en faveur de la fusion était un gage de transparence, alors qu'elle apparaît aujourd'hui avec le recul comme une décision prise unilatéralement dès l'origine. Il accuse par conséquent Gilbert RENARD d'avoir fait semblant de consulter la population pour parer sa décision d'une apparence démocratique, donc d'avoir dépensé inutilement l'argent public.

François DUGARD dénonce les actions entreprises par Gilbert RENARD, qui doivent selon lui être assimilées à une manipulation. Il évoque tour à tour : la présentation des résultats en termes de proportionnalité entre le nombre d'électeurs et le nombre inscrits sur les listes électorales en totale contradiction avec le principe du suffrage universel, l'annonce des modalités de comptage des voix à l'issue du scrutin, le mépris affiché à l'égard des électeurs qui ont fait connaître leur choix et le caractère par conséquent injustifié des dépenses liées à la consultation. Il rappelle que si Gilbert RENARD n'a jamais dit clairement quelle position il adopterait en cas de réponse négative à l'issue de la consultation, Pascal HOUBRON avait déclaré qu'il respecterait le choix des électeurs et ne donnerait pas suite au processus de fusion dans l'hypothèse où le non l'emporterait. François DUGARD y voit, là encore, une tromperie. Il prend acte du peu d'intégrité dont ont fait preuve les maires des deux communes et déclare qu'il en tirera les conséquences qui s'imposent pour la suite du mandat de Gilbert RENARD et pour l'avenir de la commune. Il qualifie Gilbert RENARD d'« homme de la réunification forcée des deux communes » et

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL

se réjouit de ne pas appartenir à la majorité en place. Il le met en garde contre la réaction des électeurs floués qui risquent de manifester leur mécontentement au terme de la mandature.

François DUGARD demande au Maire de ne surtout pas prendre la peine de lui répondre puisqu'il n'accorde aucune valeur à l'avis des autres.

Jean-Luc CHAVANIEUX prend la parole. La délibération soumise au vote est, selon lui, l'aboutissement d'un processus entamé il y a deux ans et qui a vu se succéder des débats en commission, des réunions publiques et une consultation. Plutôt que de revenir sur les arguments en faveur ou en défaveur de la fusion, il déclare vouloir resituer le vote de ce soir dans la perspective plus large du sens de l'engagement des élus républicains que sont tous les membres du Conseil réunis ce soir. Il estime que c'est le sens de l'engagement de chacun des conseillers qui motivera le choix de la suite donnée au projet de fusion et rappelle que les élus républicains siègent dans le but de servir la population bois-guillaumaise et dans la recherche du bien commun, et non pour diriger la Ville contre ses habitants. Il en ressort, selon lui, que les élus doivent se déterminer dans le respect du débat public jusqu'au terme du projet, c'est-à-dire en incluant le choix exprimé par les citoyens dans les urnes.

Or, Jean-Luc CHAVANIEUX juge que la victoire du non est indubitable, malgré une participation faible sans être négligeable, probablement due à la date retenue pour la votation. Il défend l'idée selon laquelle on ne donne pas impunément la parole aux citoyens, même à titre consultatif, et que c'est à la lumière du vote du 26 juin dernier que les conseillers élus doivent décider ce soir. Pour Jean-Luc CHAVANIEUX, ignorer le rejet sans appel exprimé par des citoyens ayant répondu à leur devoir civique constituerait un acte anti-républicain et anti-démocratique. Il fait remarquer que la présentation des résultats par rapport au total des inscrits plutôt qu'au total des suffrages exprimés est inédite dans la V^{ème} République. Il ajoute que tous les partis politiques ont conscience de ne pas être propriétaires des suffrages exprimés en leur faveur, et considère par conséquent qu'il convient de ne pas faire parler les abstentionnistes. S'il reconnaît que, de fait, les abstentionnistes délèguent mécaniquement aux électeurs le soin de décider pour eux, il dénonce l'argument selon lequel le référendum mobilise plus facilement les partisans du « non ». Il appuie ses propos sur les statistiques des référendums nationaux organisés sous la V^{ème} République : 2 rejets sur 9 référendums. Il cite à titre d'exemple le référendum sur la Nouvelle-Calédonie organisé en 1988, dont les résultats n'avaient pas été annulés malgré la très forte abstention des électeurs.

Jean-Luc CHAVANIEUX remet en contexte la proposition soumise à la décision des élus ce soir en rappelant qu'elle ne figurait dans aucun des programmes électoraux des maires en 2008, que les deux maires ont été élus avec une majorité relative, que la loi a modifié les modalités de consultation des électeurs en cours de projet, et que les conseillers présents peuvent encore par leur vote de ce soir lever les ambiguïtés d'un projet mal né et rejeté par la « vox populi ». Il compatit à l'inconfort dans lequel ce vote place les élus de la majorité et confirme quant à lui son engagement d'élu à soutenir et respecter la parole des citoyens révélée par les urnes. Jean-Luc CHAVANIEUX explique que les élus républicains se doivent de combattre l'abstention plutôt que de l'utiliser, et déclare qu'il votera en accord avec ses engagements et avec sa

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL

conscience. Selon lui, ignorer l'avis émis par les citoyens constituerait un déficit de démocratie entachant la commune nouvelle dès sa naissance.

Sylvain RICHON intervient. Il confirme sa volonté de voir fusionner les deux communes et exprime la tristesse que lui inspire la manière dont le projet a été conduit. Il précise que sa position n'est pas une simple posture politique. Il reconnaît que Gilbert RENARD a voulu et porté ce projet de manière courageuse, mais considère néanmoins qu'il n'a pas manifesté assez d'ambition au vu des moyens qui étaient à sa disposition. Sylvain RICHON précise qu'à chaque fois qu'il a insisté sur la nécessité d'un véritable projet de territoire, ses propositions étaient rejetées. Il constate qu'il manque une vision d'avenir anticipant sur la manière dont les populations sont appelées à vivre ensemble pour éclairer ce projet. Il dit qu'il aurait fallu se demander s'il n'était pas plus judicieux, par exemple, de se rapprocher de Rouen plutôt que de Bihorel. Il informe le Maire qu'il a passé tout un samedi à travailler à élaborer un document susceptible de servir de base à un projet de territoire, qu'il a finalement renoncé à proposer. Il ajoute que le livret communiqué aux électeurs était certes complet mais pas suffisamment clair, voire rébarbatif, au point qu'un électeur l'a sollicité pour savoir où se trouvait la question. Il tient par ailleurs à signaler que dans un journal gratuit de Rouen, il a pu lire en première page sous la photo de Gilbert RENARD : « Nous irons jusqu'au bout » avant la tenue de la séance de ce soir. Sylvain RICHON pense que la moindre des choses est de respecter l'avis des élus qui ne se sont pas encore prononcés et qu'une certaine humilité aurait été appréciée, par exemple en relançant le débat au lieu de présenter purement et simplement la même délibération aux élus. Sylvain RICHON déplore les commentaires tenus par Gilbert RENARD sur les résultats de la consultation. Il tient à dire que 25 % constitue un taux de participation honorable pour un dimanche ensoleillé de la fin du mois de juin, et lui rappelle que ce taux correspond à peu près au score de son groupe « Ensemble, prenons notre avenir à cœur » lors des dernières élections municipales. Il indique qu'il respectera le choix des électeurs et votera contre le projet, alors qu'il a voté « oui » le dimanche 26 juin.

Dominique BERNARD intervient pour faire deux remarques concernant le texte de la délibération proposée au vote. Sur le fond, il regrette l'absence de mention des résultats de la consultation après la mention des articles du Code Général des Collectivités Territoriales. Sur la forme, il signale que deux des articles mentionnés dans les visas sont incompatibles. Il explique que l'article L. 1112-15 prévoit une consultation des électeurs sur une décision envisagée, tandis que les articles 2813-2 et suivants concernent la consultation en tant que demande d'avis. Il précise que dans le second cas la fusion ne pourrait pas être validée dans la mesure où le Préfet perd son pouvoir de décision si la participation au référendum est inférieure à la moitié des inscrits et si le projet n'est pas approuvé à la majorité absolue. Dominique BERNARD exprime ensuite son opinion sur les résultats de la consultation. Il définit la démocratie comme le régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple, et en déduit que lorsque l'on parle de morale dans ce contexte, on pense d'abord à l'intégrité des représentants élus du peuple auxquels celui-ci a confié le soin d'exercer en son nom le pouvoir de gouverner. Il ajoute que la probité, l'honnêteté scrupuleuse et le désintéressement le plus total des élus constituent le minimum attendu par le peuple. Il précise que la morale dont il entend parler n'est pas celle des hommes de pouvoir en tant qu'individu mais celle relative aux décisions politiques qu'ils sont amenés à prendre. Il estime qu'en posant et la question, et la réponse,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL

Gilbert RENARD et son équipe ont déconsidéré les administrés de la commune, manqué au minimum de morale démocratique et par là porté atteinte aux valeurs démocratiques de la République. En référence au dictionnaire, il définit le déni comme refus de reconnaître quelque chose ou de refuser quelque chose qui est dû, précise qu'en psychologie le déni se définit comme une stratégie de défense qui mène à éviter ou nier une réalité, et en psychanalyse comme refus d'admettre une réalité qui est perçue comme traumatisante. Il demande quelle définition serait la plus appropriée au déni de démocratie que constitue le vote de ce soir. Il questionne le Maire sur le risque évoqué par celui-ci dans le journal TENDANCE OUEST ROUEN. Il demande s'il s'agit du risque de perdre la confiance de ses administrés ou du risque de perdre sa légitimité en passant pour un tricheur. Il s'offusque de ce que les résultats officiels qu'il a signé de sa main en tant que représentant de son groupe se transforment le lendemain en pourcentages calculés à partir du nombre d'inscrits sur les listes électorales. Il dénonce la récupération des 73 % d'abstentionnistes, qu'il assimile à une tromperie supplémentaire.

Il propose d'autres interprétations de l'abstentionnisme et envisage le fait que les électeurs n'ont pas compris la réelle motivation de cette fusion, ou se désintéressent des manigances et intentions électoralistes de Gilbert RENARD et Pascal HOUBRON, ou ne sont pas défavorables à l'application stricte de la loi SRU. Dominique BERNARD dit ignorer les motivations des abstentionnistes mais, contrairement à Gilbert RENARD, il les respecte. Il poursuit et déclare qu'en utilisant les modalités de calcul retenues par la majorité pour interpréter les résultats, il apparaît que Gilbert RENARD a été élu en 2008 avec 27,5 % des voix soit un quart seulement de la population. Il déplore la malhonnêteté dont le Maire fait preuve, selon lui, et fait appel à la conscience des conseillers municipaux afin qu'ils tiennent compte du message des urnes. Il rappelle aux élus de la majorité que leur slogan aux dernières élections était « Vivre en harmonie » et leur dit que leur politique ne laisse place aujourd'hui qu'à la rancune, à la colère et au désarroi. Il considère que les élus de la majorité ont mené de main de maître une duperie, une perfidie, auxquels les Bois-Guillaumais assistent impuissants, et constate que l'autorité du Maire semble n'avoir pas de limite. Il demande aux élus concernés si c'est là l'image qu'ils souhaitent donner au Conseil Municipal des Jeunes puis appelle tous les élus à respecter l'avis des administrés pour rétablir la démocratie. Il déclare s'être toujours basé sur des idées politiques dans son opposition aux élus de la majorité, mais qu'il n'imaginait pas un jour devoir manifester son opposition sur les règles démocratiques elles-mêmes. Il précise qu'il n'est pas question ce soir d'une victoire de la Gauche sur la Droite, mais d'un vote qui engage l'avis des citoyens, et espère que les élus feront le choix de la raison.

Gilbert RENARD note qu'il y a eu des mots forts prononcés dans les interventions des uns et des autres, qu'il comprend étant donné l'importance du débat. Il note qu'il a été question de déni de démocratie et de non-respect des principes républicains. Concernant les remarques préliminaires de Dominique BERNARD, Gilbert RENARD répond que les différentes modalités de consultations ont été examinées avec l'appui des services de l'Etat. Il l'informe que la loi votée le 16 décembre dernier n'oblige pas les communes à se conformer aux résultats de la consultation. Il affirme que cela ne constitue pas un déni de démocratie puisque les conseils municipaux obéissent scrupuleusement à la loi républicaine.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL

Gilbert RENARD répond aux statistiques présentées par Jean-Luc CHAVANIEUX et déclare que la réponse négative au référendum de 1969 avait pour objet de simplifier un système institutionnel complexe au détriment des pouvoirs du Sénat, et que l'échec du Président de l'époque avait été causé par le conservatisme. Il ajoute que l'échec du référendum de 2005 sur la constitution européenne a résulté d'une politisation extrême de la question qui a infléchi le sens du vote.

Dominique BERNARD rétorque que Gilbert RENARD est hors-sujet.

Gilbert RENARD indique que si le référendum de 2005 n'a pas abouti, c'est en raison du vote majoritairement négatif dans les rangs du Parti Socialiste, qui a notamment été défendu par Laurent FABIUS.

Dominique BERNARD déduit des propos tenus par Gilbert RENARD que la CREA est responsable du rejet du projet de constitution européenne.

Gilbert RENARD rappelle ne jamais s'être engagé à suivre les résultats de la consultation. S'il a dit au journaliste qui l'interrogeait que les élus de la majorité « iront jusqu'au bout », il s'agissait de comprendre jusqu'au bout de la procédure engagée, c'est-à-dire de tenir la séance de ce soir où le vote des élus va décider de clore ou non la question. Il affirme que c'est une des décisions les plus importantes des dernières décennies, plus importante qu'un choix de mandat ou de politique, et qu'elle engage l'avenir de la communauté, de ce qu'ensemble les Bois-Guillaumais ont construit et ont su préserver jusqu'à présent. La préservation de Bois-Guillaume, la protection de son cadre de vie, a été, selon Gilbert RENARD, le maître mot qui a guidé opposants comme partisans du projet durant le long débat qui a précédé le vote de ce soir. Il ne s'agit pas pour lui d'un choix de gestion ordinaire mais d'un rendez-vous avec l'Histoire de la Ville, avec l'opportunité d'une refondation tournée vers l'avenir. Il récuse le caractère aventureux de la démarche suivie depuis deux ans, pendant lequel chacun a pu réfléchir, étudier, écouter, entendre, consulter et forger son point de vue, mettre à l'épreuve ses arguments, asseoir sa position.

Tous les conseillers ont été parfaitement informés, notamment des évolutions du cadre législatif encadrant leur décision. Il revient aux seuls élus de décider de l'avenir de la commune.

Selon lui, la consultation du 26 juin n'a pas traduit les efforts d'explication du projet entrepris. Il regrette le désintéressement de trois quarts des Bois-Guillaumais plus encore que la prééminence du non dans les urnes mais décide de proposer aux élus ce soir 4 juillet de se prononcer en dernier ressort sur la fusion. Il rappelle qu'il travaille depuis deux ans sur le projet avec l'intime conviction que celui-ci constitue une opportunité exceptionnelle de faire de Bois-Guillaume et Bihorel une commune nouvelle solidaire et équilibrée. Il ajoute que c'est une opportunité de décider du rythme du développement de la Ville en conservant l'actuel cadre de vie et la sauvegarde des espaces naturels existants. Il indique qu'il votera « oui » à la commune nouvelle, malgré les 16 % de Bois-Guillaumais qui se sont déclarés opposés, car il croit à la maîtrise que ce projet donnera aux Bois-Guillaumais sur leur commune. Il récuse la prise de risque incontrôlée que certains lui reprochent, hormis le risque politique le concernant et qu'il déclare assumer pleinement. Plutôt que de suivre ce qu'il appelle « le chemin tranquille de la gestion », Gilbert RENARD revendique une conception de la vie politique qui va au-delà de son propre destin et de l'échéance de 2014. Il réaffirme que ce projet

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011
PROCES-VERBAL

est bon pour l'avenir de la commune et même des plateaux Nord de Rouen. Il répète que le législateur a souhaité que seuls les élus décident et dit assumer, pour sa part, la responsabilité de faire aboutir ce projet qui représente l'avenir de la commune dans un monde en mouvement où entreprises et collectivités se rassemblent pour être plus performantes, exigeantes, efficaces. Pour Gilbert RENARD, chaque entreprise qui réussit vient d'une prise de décision courageuse. Il clôt son propos en disant que « dans la vie il n'y a rien de constant si ce n'est le changement », et en citant Joan Baez selon qui « Vous n'avez pas le loisir de choisir quand et comment vous allez mourir. Vous pouvez toutefois décider comment vous allez vivre ».

Il est proposé de VOTER A BULLETIN SECRET, afin d'assurer à chacun une totale liberté de vote, ce qui est accepté à l'unanimité.

A l'appel de leur nom, ou de celui pour qui ils détiennent un pouvoir, chaque Conseiller Municipal présent se rend à l'isoloir puis dépose son enveloppe de vote dans l'urne.

Le dépouillement des votes est réalisé par Yannick OLIVERI-DUPUIS, Christian CHUPIN et Julien LAUREAU.

RESULTAT DU VOTE A BULLETIN SECRET :

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention, adopte les propositions du présent rapport.

VII - INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

I – MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS

- Du 2 au 7 juillet : Accueil d'une délégation de jeunes italiens en lien avec Europe Echanges et le CMJ de Bois-Guillaume.

- Mardi 12 juillet : Cinéjeunes Monster House.

Séance levée à 20H15.